



CASNAV
ORLÉANS-TOURS

RAPPORT D'ACTIVITE

2010-2011

La scolarisation des nouveaux arrivants
et des enfants du voyage

Centre **A**cadémique pour la **S**colarisation des
Nouveaux **A**rrivants et des enfants du **V**oyage

AVANT PROPOS :

Durant l'année scolaire 2010-2011, les membres du CASNAV se sont efforcés d'accompagner tous les enseignants qui scolarisent des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) et des enfants du voyage, qu'ils travaillent au sein de classes spécialisées ou de classes ordinaires, et de promouvoir des réponses pédagogiques adaptées aux besoins de ces élèves, dans le cadre des objectifs précisés par le plan académique.

La scolarisation des nouveaux arrivants

Les diverses interventions que le CASNAV a assurées en 2010-2011 - visites de classes, rencontres avec les équipes enseignantes, animations pédagogiques, formations - ont poursuivi trois objectifs fondamentaux :

- aider, conseiller et former les professeurs des écoles qui, en élémentaire, accueillent des ENAF non francophones scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires, sans soutien spécifique pour apprendre le français ;
- renforcer la professionnalisation des enseignants qui travaillent en classes d'initiation (CLIN) dans le premier degré et en classes d'accueil (CLA) dans le second degré ;
- améliorer la coordination pédagogique entre les enseignants spécialisés et les enseignants des classes ordinaires.

Le CASNAV a soumis par ailleurs deux grandes propositions aux responsables académiques pour mieux prendre en charge les nouveaux arrivants. Il propose de :

- créer, dans le premier degré, un réseau d'écoles accueillant les ENAF dans les circonscriptions des grandes agglomérations urbaines pourvues de moyens (classes d'initiation ou cours de rattrapage intégrés), pour réduire le taux d'ENAF scolarisés d'emblée à plein temps en classes ordinaires sans soutien spécifique ;
- créer des classes d'accompagnement dans les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels pour accroître le niveau de qualification des ENAF et des ex-ENAF sortant de classes d'accueil au collège.

Mme le Recteur a approuvé le 7 septembre ces préconisations. Elles figurent dans une fiche d'action sur la scolarisation des nouveaux arrivants annexée à la proposition de projet académique 2012-2015.

La scolarisation des enfants du voyage

Le CASNAV a travaillé en 2010-2011 en étroite coopération avec les équipes départementales chargées de la scolarisation des enfants du voyage. Il a assuré un ensemble d'animations pédagogiques et de formations qui répondaient à trois objectifs fondamentaux :

- favoriser la mise en œuvre des instructions officielles du 25 avril 2002 et de la circulaire du 6 avril 2011 de M. le Recteur d'académie pour améliorer le taux de scolarisation des enfants du voyage aussi bien en maternelle qu'en élémentaire et au collège ;
- proposer des outils pédagogiques adaptés aux enseignants ;

- améliorer le suivi pédagogique des enfants itinérants. LE CASNAV a prolongé, par exemple, le travail de la brigade départementale pour la scolarisation des enfants du voyage du Loiret, qui a mis au point un *livret personnel de compétences et de suivi* des enfants itinérants en maternelle et en élémentaire, en créant un livret de suivi des collégiens itinérants.

Le CASNAV préconise de désigner, dans chaque département, un référent pour promouvoir la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré, et de remettre en place un groupe de travail académique, chargé de rechercher les moyens d'améliorer la scolarité de tous les enfants du voyage, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré.

Mme le Recteur a approuvé le 7 septembre ces propositions. Elles figurent dans une fiche d'action sur la scolarisation des enfants du voyage annexée au projet de projet académique 2012-2015.

Les défis pédagogiques

La scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage soulève de nombreux défis en raison de l'extrême diversité de ces élèves. Elle suppose de poursuivre un effort de formation important pour permettre aux enseignants de mettre en œuvre une démarche pédagogique fondée sur :

- la gestion de l'hétérogénéité des élèves au travers d'une différenciation pédagogique accrue ;
- le recours à l'entraide entre les élèves ;
- l'éducation à l'autonomie pour acquérir les compétences du socle commun ;
- l'ouverture à la diversité culturelle ;
- la promotion de l'interdisciplinarité pour donner du sens aux apprentissages ;
- l'enseignement du français langue seconde, c'est-à-dire du français que les nouveaux arrivants ont besoin d'apprendre pour pouvoir apprendre en français et assimiler « la langue de l'école ».

Les formations du CASNAV, de ce point de vue, sont susceptibles d'ouvrir des pistes pour répondre aussi aux besoins de très nombreux élèves en difficulté.

Un nouveau site Internet

Le CASNAV a mis en ligne au printemps 2011 un site rénové conforme à la nouvelle charte graphique de l'académie. Il permet de relayer et de prolonger les actions d'information et de formation du CASNAV auprès d'un très large public : enseignants des classes ordinaires et des classes spécialisées, parents, associations....

Il présente les instructions officielles sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage, ainsi que la marche à suivre pour accueillir et accompagner au mieux ces élèves. Il propose également des ressources pédagogiques aux enseignants. Elles seront peu à peu complétées au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Patrick TRAVERS

Chargé de mission académique auprès du CASNAV

Sommaire

Avant propos	p. 2
Présentation du CASNAV	
1. Les missions	p. 5
2. L'équipe	p. 5
3. Le travail avec les coordonnateurs départementaux	p. 6
Les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)	
1. Les effectifs	p. 7
2. Les dispositifs d'accueil	p. 10
3. Les évaluations initiales	p. 13
4. L'accompagnement et la formation des enseignants	p. 14
5. La certification complémentaire en français langue seconde	p. 20
6. Le Diplôme d'études en langue française (DELF) scolaire	p. 21
7. Le travail mené avec les responsables du système éducatif	p. 22
8. Le travail mené avec les partenaires du système éducatif	p. 25
○ L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »	p. 25
○ La finalisation du Plan régional pour l'intégration des populations immigrées (PRIPI)	p. 26
Les enfants du voyage	
1. Les effectifs dans le premier degré	p. 30
2. Les moyens spécifiques	p. 31
3. L'accompagnement et la formation des enseignants	p. 32
4. Le travail mené avec les responsables du système éducatif	p. 34
5. Le travail mené avec les partenaires du système éducatif	p. 35
Le nouveau site Internet du CASNAV	p. 38
L'attribution d'heures supplémentaires aux établissements du second degré scolarisant des nouveaux arrivants et/ou des enfants du voyage	p. 39
Annexes	p. 40

1. Les missions

Le Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) aide, conseille et forme les enseignants qui scolarisent des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF), sans maîtrise suffisante de la langue française, et des enfants ou des adolescents du voyage (voir plaquette de présentation en annexe).

Il intervient dans les six départements de la région Centre.

Le CASNAV a trois grandes missions qui sont définies par la circulaire 2002-102 du 25 avril 2002.

- Le CASNAV constitue un centre de ressources pour les écoles et les établissements qui accueillent des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Il s'efforce de répondre aux besoins et aux demandes de tous les enseignants scolarisant ces élèves, qu'ils travaillent au sein de classes spécialisées ou au sein de classes ordinaires. Il met des ressources pédagogiques à leur disposition, va dans les classes, conseille les professeurs, organise des animations pédagogiques et participe tout au long de l'année scolaire à la formation initiale et continue des enseignants sur la scolarisation de ces élèves.
- Le CASNAV constitue un pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif. Il recueille les informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'intégration des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Il analyse et fait « remonter » les besoins rencontrés sur le « terrain » dans ces domaines.
- Le CASNAV constitue une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école. Il a participé à la préparation du Plan régional pour l'intégration des populations immigrées élaboré pour la période 2010-2012. Il est associé à la mise en œuvre du dispositif « Ouvrir l'école aux parents » dans le Loiret et travaille avec les universités d'Orléans et de Tours, ainsi qu'avec diverses associations : l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'association Ville École Intégration, etc.

2. L'équipe

Le CASNAV est doté de trois postes conformément au minimum prévu par les instructions officielles du 25 avril 2002. Il emploie deux personnes à plein temps et deux personnes à mi-temps. Les formateurs du CASNAV sont des enseignants détachés : deux membres du CASNAV sont issus du premier degré, deux autres sont issus du second degré.

Chaque formateur a la charge d'un ou deux départements selon qu'il travaille à mi-temps ou à plein temps. Il prend en charge dans son ou ses département (s) :

- la formation initiale des professeurs des écoles sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage ;
- la formation continue, sur les mêmes thèmes, des personnels du premier degré - professeurs des écoles enseignant en classe ordinaire ou en classe d'initiation (CLIN) ; directeurs d'école ; conseillers pédagogiques et enseignants en langues et cultures d'origine le cas échéant - dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF) ;
- le conseil et l'aide aux écoles et aux établissements ;
- les stages d'établissement ;
- les réunions institutionnelles et les réunions entre partenaires.

Les stages de formation continue prévus dans le cadre du plan académique de formation (PAF) sont répartis entre tous les formateurs (qu'ils soient du premier ou du second degré).

Les activités complémentaires du CASNAV - gestion du site Internet ou organisation du Diplôme d'études en langue française (DELFF) par exemple - sont partagées entre les formateurs.

La ventilation des formateurs selon les départements est la suivante :

- Cher : Christophe Dauvergne.
- Eure-et-Loir : Marie Dauphin.
- Indre : Jacques Chavanes.
- Indre-et-Loire : Bogda Szotowski.
- Loir-et-Cher : Bogda Szotowski.
- Loiret : Jacques Chavanes.

3. Le travail avec les coordonnateurs départementaux

L'équipe du CASNAV travaille en étroite coopération avec les inspecteurs chargés de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France et des enfants du voyage dans le premier degré, ainsi qu'avec les coordonnateurs départementaux chargés de la scolarisation des enfants du voyage dans le premier degré.

Dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret, des personnels associés assurent également une mission de coordination des différents dispositifs en lien avec le CASNAV.

Les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)

Le CASNAV s'est efforcé, tout au long de l'année 2010-2011, de promouvoir des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des nouveaux arrivants, qu'ils soient scolarisés en classes spécialisées ou en classes ordinaires.

1. Les effectifs en 2010-2011

ACADÉMIE

	Mai 2007	Mai 2008	Mai 2009	Mai 2010	Mai 2011
Premier degré	587	474	449	477	412
Collège	523	436	409	427	485
LGT	17	16	8	20	30
LP	34	38	102	29	67
« + de 16 ans »*	78	83	175	190	164
TOTAL	1239	1047	1143	1143	1158

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

Les chiffres présentés ci-dessus proviennent des données transmises au ministère de l'éducation nationale, trois fois par an, par les inspections académiques (IA), sur la foi des déclarations faites par les établissements scolarisant des ENAF. Ils sont publiés sur un site spécifique du ministère de l'éducation nationale.

Le CASNAV s'est aperçu qu'ils sous-estimaient légèrement la réalité. Il a constaté deux erreurs : l'une dans le Loiret, qui a pu être corrigée ; l'autre en Eure-et-Loir, qui n'a pas pu être rectifiée, et qui résulte d'un défaut partiel de déclarations de la part des chefs d'établissement du premier degré (l'IA d'Eure-et-Loir va mettre en place une nouvelle organisation en 2011-2012 pour que cela ne se reproduise pas).

Le nombre de nouveaux arrivants scolarisés dans l'académie est ainsi, selon toutes probabilités, un peu plus élevé que les 1158 ENAF officiellement recensés.

Les chiffres disponibles montrent que les effectifs d'ENAF ont augmenté de 1,3 % en moyenne dans l'académie d'Orléans-Tours au cours de l'année scolaire 2010-2011 par rapport à l'année scolaire précédente. Ils sont suffisamment fiables pour révéler des tendances de fond sur le long terme et des évolutions contrastées selon les départements.

Des tendances de fond

Les effectifs d'ENAF tendent à baisser dans le premier degré et s'accroissent dans le second degré : le nombre d'ENAF scolarisés au collège a augmenté de 13,5 % en 2010-2011 par rapport à 2009-2010 ; le nombre d'ENAF scolarisés en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) a par ailleurs progressé de 50 % sur la même période et le nombre d'ENAF scolarisés en lycée professionnel a plus que doublé.

Le nombre d'ENAF âgés de 16 ans ou plus, scolarisés en LEGT, en LP ou dans les dispositifs spécifiques mis en place par la Mission générale d'insertion (MGI), a doublé depuis quatre ans : il est passé de 129 élèves en mai 2007 à 261 élèves en mai 2011. Il existe une proportion croissante de mineurs isolés parmi eux.

Des évolutions contrastées selon les départements

Les effectifs d'ENAF ont diminué en Indre-et-Loire (- 2,2 %), dans le Cher (- 3,3 %) et dans le Loir-et-Cher (-8,8 %). Mais ils ont progressé de 19,5% dans le Loiret - qui accueille désormais à lui seul 41 % des ENAF de l'académie - et de 16,4% dans l'Indre. L'évolution en Eure-et-Loir est impossible à indiquer en raison des difficultés de recensement évoquées plus haut.

18 – CHER

	Total présents Mai 2011	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	30	12	14	4
Collège	41	10	24	7
LEGT	2	0	0	2
LP	23	16 ¹	0	7
« + 16 ans » *	20	20	-	-
Total	116	58	38	20

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

¹ Ce chiffre inclut 16 élèves scolarisés dans des modules d'accueil temporaire en lycée professionnel.

28 – EURE-ET-LOIR

	Total présents Mai 2011	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	22	7	4	11
Collège	39	29	5	5
LEGT	5	0	1	4
LP	0	0	0	0
« + 16 ans » *	14	14	-	-
Total	80	50	10	20

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

36 – INDRE

	Total présents Mai 2011	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	35	0	18	17
Collège	29	0	22	7
LEGT	0	-	-	-
LP	0	-	-	-
« + 16 ans » *	35	35	-	-
Total	99	35	40	24

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

37 - INDRE ET LOIRE

	Total présents Mai 2011	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	100	-	100	0
Collège	119	16	79	24
LEGT	8	0	0	8
LP	16	0	10	6
« + 16 ans » *	14	14	-	-
Total	257	30	189	38

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

41 - LOIR ET CHER

	Total présents Mai 2011	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	53	12	29	12
Collège	47	16	31	0
LEGT	5	0	5	0
LP	5	0	5	0
« + 16 ans »*	13	13	-	-
Total	123	41	70	12

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

45 – LOIRET

	Total présents Mai 2011	En dispositif d'accueil	En classe ordinaire avec soutien FLE/FLS (CRI)	En classe ordinaire sans soutien
Elémentaire	172	107	-	65
Collège	210	135	75	0
LEGT	10	0	10	0
LP	23	0	23	0
« + 16 ans »*	68	68	-	-
Total	483	310	108	65

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

2. Les dispositifs d'accueil

Les instructions officielles du 25 avril 2002 prévoient l'inscription systématique des ENAF dans une classe ordinaire – où ils effectuent nécessairement une partie de leur scolarité dès leur arrivée - et la mise en place parallèle d'enseignements adaptés au sein de classes spécialisées pour leur apprendre le français. Les moyens mis en œuvre pour appliquer ces dispositions diffèrent d'un département à l'autre.

L'Indre-et-Loire, par exemple, a adopté une organisation fondée sur le déplacement quasi systématique d'enseignants itinérants dans le cadre de cours de rattrapage intégrés (CRI), mis en place aussi bien dans le premier degré que dans le second degré : les enseignants se déplacent dans un réseau de 21 écoles et de 8 collèges - qui ont été désignés pour accueillir les nouveaux arrivants – afin d'apporter une aide ponctuelle et régulière aux ENAF qui effectuent la plus grande partie de leur scolarité

en classe ordinaire². L'Indre-et-Loire dispose toutefois de deux classes d'accueil spécifiques destinées aux élèves non ou peu scolarisés antérieurement en âge d'aller au collège (CLA-NSA).

La plupart des départements ont recours, dans le premier degré, à une combinaison de postes fixes et de postes itinérants de classes d'initiation (CLIN) pour scolariser les ENAF. Ils privilégient la mise en place de classes d'accueil (CLA) dans le second degré.

Deux nouveautés sont à signaler.

1. La hausse des effectifs d'ENAF dans le second degré a conduit à l'ouverture de deux nouvelles classes d'accueil (CLA) dans le Loiret : l'une au collège Jean Mermoz à Gien, destinée aux élèves non ou peu scolarisés antérieurement (CLA-NSA), qui s'ajoute à la CLA que possédait d'ores et déjà cet établissement ; l'autre au collège Jacques Prévert à Saint-Jean-le-Blanc, dans l'agglomération d'Orléans.

Ces deux créations de classes, toutefois, ne sont pas pérennes : les postes des enseignants de français (qui donnent neuf heures de cours par semaine aux ENAF) ont été pourvus par des « TZR » affectés dans ces CLA à l'année ; les enseignements complémentaires (en mathématiques, histoire géographie et anglais notamment) ont été assurés au moyen d'heures supplémentaires.

2. Un nouveau dispositif a par ailleurs été mis en place en 2010-2011 dans le département de l'Indre, à Châteauroux, pour scolariser les ENAF. Il répond à l'objectif de rationaliser la prise en charge de ces élèves qui sont disséminés sur plusieurs établissements du premier et du second degrés.

Le dispositif emploie deux enseignantes spécialisées du premier degré.

Trois stages de quatre semaines ont rassemblé tous les ENAF scolarisés dans le premier degré (au cycle 3) et dans le second degré (au collège). Ils ont eu lieu au collège des Capucins à Châteauroux : le premier avant les vacances de la Toussaint, le deuxième avant les vacances de février et le troisième après les vacances de Pâques.

Les nouveaux arrivants ont été pris en charge, entre les périodes de stages, à raison de six heures par semaine au sein de quatre établissements (écoles Jules Michelet et Jean Moulin pour les ENAF du premier degré ; collèges Rosa Parks et des Capucins pour les ENAF du second degré).

² Le maillage mis en place dans le premier degré pour accueillir les ENAF a été élaboré en concertation avec les inspecteurs de circonscription. Cette organisation a permis d'accroître le temps de prise en charge de ces élèves.

La localisation des dispositifs d'accueil département par département

DPT	VILLE	Premier degré	Second degré	+ de 16 ans
Cher (18)	Bourges	EE Marcel Plaisant : 1 poste fixe + 1 itinérant	Collège Victor Hugo - CLA	J. Mermoz
	Vierzon	EE du Beffroi : 3/4 de poste accueillant tous les ENAF des écoles de Vierzon (avec soutien PRE)	Collège Édouard Vaillant - Module	
Eure et Loir (28)	Chartres	1 poste itinérant (Pierres) + ½ poste (EE J. Macé à Lucé)		J. de Beauce
	Châteaudun		Collège Anatole France - CLA	
	Dreux	2 postes (CLIN) : EE Saint-Exupéry + EE Berthelot	Collège Taugourdeau - CLA	
	Mainvilliers		Collège Jean Macé - CLA	
	Nogent-le-Rotrou		Collège Arsène Meunier - Module	
Indre (36)	Châteauroux : deux postes du premier degré			LP des Charmilles
Indre et Loire (37)	Joué-lès-Tours	5,5 postes Itinérants sur le département (4,5 sur Tours et son agglomération, 1 hors agglomération)	Collège La Rabière – CLA- NSA	Une plate-forme d'accueil pour les ENAF de niveau lycée a été mise en place sur le site de Grandmont. 3h/semaine, le mercredi.
	Tours		Collège Jules Ferry – CLA + CLA NSA	
	Saint-Pierre-des-Corps		Collège Jacques Decour - CLA	
	Joué-lès-Tours		Collège Vallée Violette - Module	ARTP-FLE au LP d'Arsonval
	Tours		Collège Philippe de Commynes - Module	
	Tours		Collège Louis Pasteur - Module	
	Tours		Collège Anatole France - Module	
	Saint-Cyr-sur-Loire		Collège Henri Bergson - Module	
Loir et Cher (41)	Blois	1 poste itinérant basé à l'EE Marcel Buhler. 1 poste de CLIN à l'EE Hautes Saules.	Collège Bégon - CLA	FLE
	Romorantin	1 poste itinérant dans la circonscription de Romorantin	Collège Léonard de Vinci - Module	
	Vendôme		Collège Jean Edmond - Module	
Loiret (45)	Châlette-sur-Loing	1 poste de CLIN basé sur deux écoles : EE Michel Moineau et EE Paul Langevin à Montargis	Collège Paul Éluard - CLA	
	Fleury-les-Aubrais	1 poste de CLIN itinérant	Collège André Chêne - CLA	
	Gien	1 poste de CLIN basé sur 2 écoles : EE Cuiry + EE Cassin	Collège Jean Mermoz - CLA et CLA-NSA	
	Orléans centre	1 poste de CLIN itinérant	Collège Jeanne d'Arc - CLA NSA	LP Gauguin (ARTP-FLE)
	Orléans Est	1 poste de CLIN basé sur deux écoles : EE Gutenberg et EE Charles Péguy		
	Orléans La Source	1 poste de CLIN basé à l'EE Romain Rolland		
	Saint-Jean-le-Blanc		Collège Jacques Prévert - CLA	
	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1 poste de CLIN Itinérant	Collège Max Jacob - CLA	

Les moyens spécifiques affectés à l'accueil des ENAF dans l'académie

	Premier degré		Second degré	
	Postes de CLIN	Postes de CRI	CLA	CLA-NSA
Cher	2,75 postes	-	1	-
Eure-et-Loir	3,5	-	3	-
Indre	Deux postes du premier degré intervenant à la fois dans les écoles et les collèges			
Indre-et-Loire	-	5,5	8 (*)	2
Loir-et-Cher	3	-	1	-
Loiret	7	-	6	2

(*) Des dispositifs spécifiques sont mis en place dans huit collèges d'accueil. Ils mobilisent cinq postes d'enseignants de français.

3. Les évaluations initiales

Les instructions officielles du 25 avril 2002 prévoient la mise en place d'évaluations des compétences scolaires initiales des ENAF lors de leur arrivée. Elles portent sur la maîtrise de la lecture dans la langue d'origine ; les connaissances et les compétences en mathématiques dans la langue d'origine ; et la maîtrise de la langue française dans quatre domaines : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, ainsi que la production et l'expression écrite.

1. Les plates-formes d'évaluation

Dans les départements où les arrivées d'ENAF sont importantes au cours de l'été, le CASNAV organise des plates-formes d'évaluation dans le second degré pour accélérer la scolarisation des élèves en début d'année scolaire. Ces plates-formes sont destinées à la fois aux élèves de moins de seize ans en âge d'aller au collège et aux élèves de seize ans ou plus en âge d'aller au lycée (voir tableau de bilan page suivante).

Bilan des plates-formes d'évaluation à Orléans et à Tours en septembre 2010

	ENAF de moins de 16 ans		ENAF de 16 ans ou plus	
	Effectifs présents	Orientations	Effectifs présents	Orientations
Orléans	38	<ul style="list-style-type: none">- 24 en CLA- 4 en CLA-NSA- 7 en classes ordinaires- 3 en primaire	9	<ul style="list-style-type: none">- 3 en ARTP-FLE- 3 en ARTP- 1 en LEGT- 2 en LP
Tours	28	<ul style="list-style-type: none">- 17 en CLA (CRI)- 2 en CLA-NSA- 8 en classes ordinaires- 1 en SEGPA	20	<ul style="list-style-type: none">- 8 en ARTP-FLE- 6 vers la MGI- 2 en LEGT- 2 en LP- 1 en MFR- 1 en ARTP

2. Les évaluations des ENAF de 16 ans ou plus

Le CASNAV a pris en charge, en 2010-2011, les évaluations initiales des ENAF âgés de 16 ans ou plus et de moins de 18 ans³ dans les villes d'Orléans et de Tours. Il a évalué 44 ENAF à Orléans au cours de l'année scolaire 2010-2011 et 42 à Tours (en dehors des plates-formes d'évaluation).

3. Les formations sur la passation des évaluations initiales

Le CASNAV a co-animé, le 21 janvier 2011, avec les enseignantes du dispositif de scolarisation des ENAF de l'Indre, une formation d'une demi-journée des conseillers d'orientation psychologues de ce département sur les évaluations initiales des ENAF en âge d'aller au collège.

Il a également animé une réunion d'information sur les évaluations initiales au CIO de Blois, à la demande de ce dernier, le 21 mars 2011.

4. L'accompagnement et la formation des enseignants

Le CASNAV a accompagné, en 2010-2011, les enseignants qui scolarisent des nouveaux arrivants sans maîtrise suffisante de la langue française au travers d'un ensemble d'actions : il a répondu à de nombreuses demandes directes d'aide et de conseil par téléphone ou par e-mail ; il a visité des classes et rencontré les équipes enseignantes ; il a assuré des animations pédagogiques et des formations dans le cadre de la formation continue et il a mis des ressources pédagogiques à la disposition des enseignants sur son site Internet.

³ Les évaluations des ENAF de 18 ans ou plus sont assurées par les missions locales.

Le CASNAV a également participé, en 2010-2011, à la formation initiale des professeurs des écoles sur la scolarisation des ENAF.

1. Les réponses aux demandes d'aide et de conseil des établissements

Les demandes d'aide et de conseil proviennent le plus souvent d'écoles élémentaires qui accueillent du jour au lendemain un nouvel arrivant non francophone en classe ordinaire et ne savent pas du tout ce qu'il faut faire.

En effet, le taux d'ENAF qui sont, en élémentaire, scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classe ordinaire sans prise en charge en CLIN ou en CRI, est élevé : il atteint 26,4 % en moyenne dans l'académie d'Orléans-Tours avec des variations sensibles selon les départements : il s'élève à 50 % en Eure-et-Loir (11 élèves sur 22), 48 % dans l'Indre (17 élèves sur 35), 37 % dans le Loiret (65 élèves sur 172), 22 % dans le Loir-et-Cher (12 élèves sur 53), 13 % dans le Cher (4 élèves sur 30) et 0 % en Indre-et-Loire.

Le CASNAV a rédigé une fiche à l'attention de ces écoles. Elle résume les grandes orientations des instructions officielles et présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour organiser au mieux l'accueil d'un ENAF en élémentaire.

Le CASNAV a également publié une mallette actualisée d'outils utilisables en classe sur son site Internet et il a mis en ligne en mars 2011 un guide de la scolarisation d'un nouvel arrivant en classe ordinaire dans le primaire. Ce dernier présente, sur une soixantaine de pages, un ensemble de suggestions d'activités et de ressources pédagogiques pour travailler sur la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, l'expression écrite, l'étude de la langue et les mathématiques avec des ENAF en classe ordinaire. Ce document sera complété et enrichi au fil des mois et des années à venir.

2. Les visites de classes et les rencontres avec les équipes enseignantes

Le CASNAV a rendu plusieurs visites conseil au sein d'écoles élémentaires scolarisant des ENAF en classes ordinaires en Indre-et-Loire.

Il a rencontré les équipes enseignantes de l'école maternelle et de l'école élémentaire, ainsi que les membres du RASED, du quartier Saint-Marc le 24 janvier 2011 à Romorantin, dans le Loir-et-Cher, pour les aider à répondre aux besoins d'élèves issus de l'immigration, et en particulier de l'immigration turcophone.

Il a aussi rencontré le chef d'établissement et une enseignante du collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron, toujours dans le Loir-et-Cher, qui étaient à la recherche de ressources pour scolariser des élèves roms non francophones.

Le CASNAV a également expérimenté des séquences pédagogiques sur le langage d'évocation dans une classe d'initiation du Loiret, dans le cadre de la préparation d'une formation sur ce sujet, et a effectué trois visites dans les

classes d'accueil (CLA) de ce département pour accompagner, notamment, l'ouverture de la CLA destinée aux élèves non ou peu scolarisés antérieurement au collège Jean Mermoz à Gien.

3. Les animations pédagogiques et la formation continue

❖ Dans le premier degré

Les interventions du CASNAV- public, contenu, durée, etc. - sont décidées en étroite concertation avec les inspecteurs chargés, au sein de chaque département, de la scolarisation des nouveaux arrivants. Elles peuvent également être organisées à la demande des inspecteurs de circonscription ou s'inscrire dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF).

➤ Eure-et-Loir

Le CASNAV a animé deux formations d'une demi-journée sur la scolarisation des ENAF en élémentaire : la première dans la circonscription de Chartres 2 le 12 décembre 2010, la deuxième dans la circonscription de Châteaudun le 26 janvier 2011. Elles ont porté sur la présentation des instructions officielles, du français langue seconde (FLS), des priorités pédagogiques et d'outils adaptés.

Le CASNAV est également intervenu le 14 avril 2011 dans le cadre d'un stage Réseau ambition réussite (RAR) de la circonscription de Dreux 2 sur les difficultés scolaires et le plurilinguisme.

➤ Indre

Le CASNAV a participé à une demi-journée de réflexion sur le bilan de la mise en œuvre du nouveau dispositif de scolarisation des ENAF à Châteauroux le 5 novembre 2010. Il a également animé une demi-journée de formation sur les recommandations issues du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale sur la scolarisation des ENAF.

➤ Indre-et-Loire

Le CASNAV a participé à quatre journées de formation sur la scolarisation des ENAF prévues dans le cadre du PDF. Elles s'adressaient aux professeurs des écoles accueillant dans leur classe des ENAF pris en charge quelques heures par semaine au sein des cours de rattrape intégrés (CRI) et aux directeurs de ces établissements. Elles ont été co-animées par le CASNAV et l'équipe d'enseignants spécialisés assurant les CRI. Elles ont porté sur la présentation des instructions officielles et du CASNAV, sur les ressources utilisables et sur la pédagogie à mettre en œuvre.

➤ Loir-et-Cher

Le CASNAV a participé le 6 avril 2011 à une animation pédagogique sur la prise en charge des élèves issus de l'immigration dans la circonscription de

Vendôme destinée aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription.

Le CASNAV a transmis, à chaque fin de période scolaire, un bilan ponctuel sur la présence des ENAF dans le premier et le second degrés à l'IEN en charge de cette question dans le premier degré et à l'IEN-IO dans le second degré.

➤ Loiret

Le CASNAV a animé six journées et demie de travail et de formation dans le cadre du plan départemental d'actions pour les ENAF élaboré en étroite concertation avec Joëlle Plantade, l'IEN chargée de la scolarisation des ENAF. Elles comprenaient :

- Deux-journées et demie de travail avec les enseignants de CLIN sur la création d'un livret de suivi des nouveaux arrivants et sur l'élaboration d'outils d'évaluation en fin de CLIN. Elles ont eu lieu le 15 octobre 2010 et le 1er février 2011 toute la journée, ainsi que le 14 avril 2011 après-midi. Elles ont débouché sur la mise en ligne d'un livret de suivi qui recense les compétences intermédiaires que les ENAF doivent acquérir pour valider les compétences du palier 1 et du palier 2 du socle commun et pour intégrer au mieux une classe ordinaire à plein temps.
- Une journée de formation avec les conseillers pédagogiques et les enseignants de CLIN sur la scolarisation des ENAF en classe ordinaire dans le primaire et l'apprentissage de la lecture aux nouveaux arrivants le 14 mars 2011.
- Une journée de formation avec les enseignants du CLIN sur les grandes évolutions de l'immigration et l'exploitation du langage d'évocation pour entrer dans la culture écrite le 15 mars 2011.
- Une demi-journée de réflexion avec les enseignants de CLIN et les professeurs de français enseignants de CLA sur les moyens de faciliter le passage des ENAF au collège le 14 avril 2011 au matin.
- Quatre formations d'une heure et demie sur la scolarisation des ENAF destinée aux professeurs des écoles nouvellement titularisées dans le cadre de l'accompagnement à l'entrée dans le métier .
- Deux formations d'une heure et demie sur la scolarisation des ENAF destinée aux nouveaux directeurs

Le CASNAV a également animé deux journées de formation destinées aux enseignants en langues et cultures d'origine les 5 et 7 avril 2011 : la première a porté sur l'approche comparative des langues et les opportunités pédagogiques qu'elle est susceptible d'ouvrir ; la deuxième sur les modalités d'évaluation des élèves dans les langues étudiées, en particulier à l'oral.

Des référents sur la scolarisation des ENAF dans le Loiret

L'inspection académique du Loiret a décidé de demander aux conseillers pédagogiques du département de jouer un rôle de « référent » sur la scolarisation des ENAF dans chaque circonscription du premier degré, en raison du nombre important d'ENAF scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires sans prise en charge en classe d'initiation : 65 élèves étaient dans ce cas en 2010-2011.

Le CASNAV a participé à la mise en œuvre de ce dispositif. Il a animé, le 14 mars 2011, une journée de formation sur la scolarisation des ENAF en classes ordinaires destinée aux conseillers pédagogiques du Loiret.

Une nouvelle journée de formation sur ce thème sera organisée à leur attention au cours de l'année scolaire 2011-2012.

❖ La formation continue dans le second degré

➤ Le plan académique de formation 2010-2011

Le CASNAV a organisé neuf journées de formation dans le cadre du PAF en 2010-2011. Elles portaient sur les thèmes suivants :

- La phonétique et la prononciation du français. Le CASNAV a confié l'animation de cette formation, qui a duré deux jours et s'est tenue les 11 et 12 octobre à Orléans, à Odile Ledru-Menot, enseignante-chercheuse à l'INALCO à Paris.
- L'accueil et la scolarisation des ENAF au lycée. La formation a eu lieu le 22 novembre à Orléans.
- L'accueil et la scolarisation des enfants du voyage au collège. La formation a eu lieu le lundi 6 décembre à Orléans.
- Le français langue de scolarisation. La formation a eu lieu sur une journée le 10 janvier au collège de la Rabière à Joué-lès-Tours.
- Le français langue seconde à partir des ateliers d'écriture. La formation a eu lieu le 31 mars à l'IUFM de Blois.
- La préparation de la certification complémentaire en français langue seconde. La formation s'est déroulée sur deux journées : la première a été consacrée à la rédaction du mémoire que les candidats doivent déposer et a eu lieu le 18 octobre à Orléans ; la deuxième a été consacrée à la préparation de l'oral et a eu lieu le 17 mars.
- L'habilitation des examinateurs et des correcteurs du diplôme d'études en langue française (DELF). La formation a eu lieu sur une journée le 6 mai 2011 à Blois.

➤ Le plan académique de formation 2011-2012

Le CASNAV a préparé le programme du PAF 2011-2012 portant sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage. Il prévoit onze actions de formation qui se tiendront sur treize journées. Il comporte plusieurs nouveautés avec, en particulier, une formation sur l'apprentissage de la lecture aux ENAF non francophones non ou peu scolarisés antérieurement et une formation sur l'orientation scolaire et professionnelle des ENAF et des ex-ENAF (lire le programme complet en annexe).

➤ Un stage d'établissement au collège Jacques Prévert (Loiret)

Le CASNAV a accompagné la création d'une classe d'accueil (CLA) au collège Jacques Prévert dans l'agglomération d'Orléans au moyen d'un stage d'établissement. Il a réuni douze enseignants. Il s'est déroulé sur deux journées, le 28 mars et le 16 mai 2011.

La première journée a eu lieu au collège André Chêne à Fleury-les-Aubrais. Elle a été organisée dans cet établissement, qui abrite une CLA expérimentée, pour permettre aux enseignants du collège Jacques Prévert, d'observer des séances pédagogiques dans la CLA avec des ENAF non francophones. La réflexion et la formation menée dans le prolongement de ces séances d'observation ont porté

- sur l'élaboration d'un projet pédagogique personnalisé adapté aux besoins de chaque ENAF ;
- sur les finalités de l'enseignement en classe d'accueil, c'est-à-dire sur les compétences que les ENAF doivent acquérir aussi bien en français qu'en français des disciplines, pour pouvoir intégrer une classe ordinaire dans les meilleures conditions possibles ;
- sur la pédagogie à privilégier et les moyens d'aborder la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.

La deuxième journée de formation s'est tenue dans les locaux du collège Jacques Prévert. Elle a été consacrée à la présentation de séquences pédagogiques à vocation interdisciplinaire et de la démarche de la simulation globale : celle-ci constitue, à l'heure actuelle, l'un des meilleurs moyens de susciter une vie de groupe et de gérer l'hétérogénéité des élèves dans le cadre d'un projet de classe.

4. La formation initiale

Le CASNAV a formé les étudiants en deuxième année de master métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement (MEEFA) sur la scolarisation des ENAF dans cinq départements de l'académie, à raison d'interventions d'une heure et demie ou de trois heures selon les cas: quatre

groupes d'étudiants dans le Cher, en Eure-et-Loir, en Indre-et-Loire et dans le Loiret ; deux groupes dans l'Indre.

Le CASNAV a proposé aux responsables de l'université d'Orléans de former les futurs professeurs des collèges et des lycées sur la scolarisation des ENAF. Ces derniers ont répondu qu'ils ne pouvaient pas donner suite à cette proposition pour le moment en raison de la réforme de la formation des maîtres.

La formation de formateurs

Deux membres du CASNAV, qui ont pris leurs fonctions le 1er septembre 2010 en remplacement d'Isabelle Grand et de Catherine Brumelot, ont participé au stage BELC d'hiver du 21 au 25 février 2011 au Centre international d'études pédagogiques à Sèvres pendant les vacances d'hiver.

5. La certification complémentaire en français langue seconde

Le CASNAV a participé à l'organisation, avec les services du rectorat, de la certification complémentaire en français langue seconde. L'examen comprend la remise d'un mémoire et un oral devant un jury.

La session 2011 a été caractérisée par une baisse du nombre de candidats aussi bien dans le premier degré que dans le second degré. Le jury a constaté l'existence de profils de candidats très variés.

Sur les neuf candidats inscrits à l'examen, huit se sont effectivement présentés à l'épreuve orale, et quatre ont été reçus.

Quelques candidats n'ont pas été en mesure de présenter les enjeux du français langue seconde (FLS) : les objectifs et les méthodes d'apprentissage du FLS étaient confondus avec ceux du français langue étrangère (FLE). D'autres candidats toutefois, ont été tout à fait capables de faire état de leurs connaissances théoriques, de présenter leur travail ainsi que les outils qu'ils mettent à disposition des ENAF dans leurs établissements.

	Inscrits	Présents	Admis	Notes
Premier degré	4	4	1	De 0 à 20
Second degré	5	4	3	De 8 à 17
Total	9	8	4	De 0 à 20

6. Le diplôme d'études en langue française (DELFF)

Le CASNAV a coordonné, avec les inspections académiques, l'organisation du Diplôme d'études en langue française (DELFF) junior et scolaire, au niveau A2, destiné aux ENAF et aux ex-ENAF du second degré (moins et plus de seize ans).

L'examen a eu lieu le 7 juin 2011.

Soixante-six enseignants ont été convoqués pour faire passer et corriger les épreuves dans douze centres (il y en avait au moins un par département).

Le taux de réussite à l'examen a atteint 90,54 % en juin 2011 dans l'académie. Il a progressé de près de quatre points par rapport à l'an dernier : il était de 86,4 % en juin 2010 dans l'académie.

Le nombre de candidats présents le jour de l'examen a lui aussi augmenté : il s'est accru de 24 % en 2011 par rapport à 2010 : 249 élèves sur 275 élèves présents ont réussi l'examen cette année, alors qu'ils n'étaient que 191 sur 221 présents l'an dernier.

La présentation du DELFF n'a aucun caractère obligatoire. Il est demandé aux établissements d'inscrire à l'examen les élèves qui sont à même de le réussir a priori pour valoriser leurs efforts et leur apprentissage de la langue.

Les taux de réussite au DELFF en 2011 selon les départements

	Inscrits	Présents	Reçus	Taux de reçus/ présents
Cher	27	12	12	100,00 %
Eure-et-Loir	35	31	30	96,77 %
Indre	39	37	34	91,89 %
Indre-et-Loire	71	70	58	82,85 %
Loir-et-Cher	38	35	31	88,57 %
Loiret	96	90	84	93,33 %
Total	306	275	249	90,54 %

Comparatif des sessions 2008, 2009 et 2010 du Delf scolaire (niveau A2)

	2009			2010			2011		
	Présents	Reçus	Taux de reçus	Présents	Reçus	Taux de reçus	Présents	Reçus	Taux de reçus *
Cher	12	9	75 %	11	10	90,9 %	12	12	100 %
Eure-et-Loir	28	25	89,2 %	26	24	92,3 %	31	30	96,77 %
Indre	25	23	92 %	24	20	88,33 %	37	34	91,89 %
Indre-et-Loire	50	34	68 %	56	46	82,14 %	70	58	82,85 %
Loir-et-Cher	28	11	39,2 %	23	19	82,60 %	35	31	88,57 %
Loiret	86	69	80,2 %	81	72	88,88 %	90	84	93,33 %
TOTAL	229	171	74,6 %	221	191	86,4%	275	249	90,5 %

7. Le travail avec les responsables du système éducatif

1. La préparation du projet académique

Le CASNAV a proposé au rectorat d'annexer au prochain projet académique une fiche d'action sur la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France. Elle présente les grandes orientations à privilégier pour améliorer la scolarité de ces élèves. Elle a été approuvée le 7 septembre 2011 par Mme le Recteur.

Elle prévoit trois grandes actions répondant à trois grands objectifs :

- créer, dans les zones urbaines, un réseau d'écoles élémentaires accueillant les ENAF au sein des circonscriptions du premier degré pourvues de moyens spécifiques pour prendre en charge ces élèves, afin de réduire le taux d'ENAF scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires sans soutien en classe d'initiation ou en cours de rattrapage intégrés pour apprendre le français ;
- renforcer la formation des enseignants scolarisant des ENAF non ou peu scolarisés pour améliorer l'intégration de ces élèves dans le système éducatif ;
- créer des classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans quelques lycées de l'académie (lire ci-dessous) pour accroître le niveau de qualification des ENAF et des ENAF présents depuis plus d'un an sur le territoire qui ont encore besoin d'un soutien conformément aux instructions officielles du 25 avril 2002.

La fiche complète a été mise en ligne sur le site du rectorat. Elle est jointe en annexe.

2. La création de classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans les lycées

Le CASNAV a contribué à la préparation de trois projets de création de classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans les lycées du Loiret et de l'Indre-et-Loire.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune classe de ce type dans l'académie d'Orléans-Tours, ni en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), ni en lycée professionnel (LP). Les ENAF sont le plus souvent orientés vers la préparation d'un CAP.

La création de ces structures est nécessitée par la croissance du nombre d'ENAF de seize ans ou plus qui ont doublé depuis cinq ans dans l'académie. Elle favoriserait l'élévation des qualifications des jeunes de la région conformément aux objectifs du projet académique. Elle permettrait de mieux accompagner les ENAF dans leur parcours en suivant les recommandations de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et du Haut conseil à l'intégration.

Le potentiel d'élèves concernés n'est pas négligeable. Il inclut à la fois les ENAF présents depuis moins d'un an sur le territoire et les ex-ENAF scolarisés depuis plus d'un an, sortant des classes d'accueil dans les collèges, qui ont encore besoin d'un soutien adapté, conformément aux instructions officielles du 25 avril 2002 (circulaire n° 2002-100).

❖ Le projet en Indre-et-Loire

Un dispositif expérimental va voir le jour, dès la rentrée 2011, au lycée d'enseignement général et technologique Paul-Louis Courier à Tours en Indre-et-Loire. Il accueillera neuf ex-ENAF sortant des classes d'accueil des collèges et sera mis en place avec l'aide du dispositif de scolarisation des nouveaux arrivants dans le second degré. Il fonctionnera au moyen d'heures supplémentaires débloquées par l'inspection d'académie.

❖ Deux projets dans le Loiret

➤ Le projet de Gien

Il est porté par tous les établissements du Giennois. Ceux-ci sont confrontés, en effet, à une forte augmentation des effectifs d'ENAF depuis la rentrée 2011, en raison de la hausse des capacités d'accueil des centres d'hébergement des demandeurs d'asile. Ils souhaitent créer une classe d'accompagnement commune au LEGT Bernard Palissy et au LP Marguerite Audoux. Celle-ci permettrait de mutualiser les moyens accordés dans le cadre d'un enseignement individualisé adapté aux besoins des élèves.

Le projet s'appuie sur une équipe enseignante volontaire et formée. Il s'inscrit dans un contexte porteur : le dispositif « Ouvrir l'école aux parents » a été mis en place à partir de janvier 2011 au collège Jean Mermoz à Gien ; il est pris en charge par des enseignantes qui travaillent avec les ENAF et permet

d'améliorer le suivi de ces élèves en associant davantage les parents à leur scolarité.

La classe d'accompagnement pourrait accueillir au moins 20 élèves. Les lycées concernés sollicitent, pour la mettre en œuvre, l'octroi d'un bloc de moyens provisoires (BMP) de six heures en français, ainsi que de trois HSA pour assurer un soutien adapté en mathématiques et en sciences.

➤ Le projet d'Orléans

Il est porté par le LEGT Benjamin Franklin. Il est complémentaire de l'atelier de remobilisation à plein temps en français langue étrangère (ARTP-FLE) mis en place par la Mission générale d'insertion (MGI) à Orléans La Source, qui accueille des ENAF de 16 ans ou plus totalement non francophones. Il permettrait de regrouper au lycée Benjamin Franklin, pour mieux les soutenir, les ENAF et les ex-ENAF qui sont orientés à l'heure actuelle en LEGT dans l'agglomération d'Orléans : ceux-ci sont principalement des élèves francophones qui ont acquis dans leur pays d'origine un niveau scolaire proche de celui des lycéens, mais qui ont besoin d'un soutien conséquent en français pour améliorer leur expression écrite.

L'équipe du lycée Benjamin Franklin est volontaire pour mettre en œuvre ce projet. Le lycée dispose par ailleurs d'une offre de formations qui couvre l'essentiel des séries du bac général et technologique .

La classe d'accompagnement pourrait démarrer avec quinze élèves. Le LEGT Benjamin Franklin demande, pour l'ouvrir, l'octroi de six heures poste en français, ainsi que de 5 HSA pour assurer un soutien adapté en mathématiques et dans les matières scientifiques.

➤ Les réponses du rectorat

Les services du rectorat, saisis le 20 juin des projets de Gien et d'Orléans, ont estimé qu'il était trop tard pour débloquer les moyens demandés à la rentrée 2011, mais ils se sont dit prêts à intégrer ces projets dans le cadre de la préparation de la rentrée 2012. Ils ont invité les lycées concernés à déposer à nouveau un dossier en octobre prochain et ont préconisé un démarrage de ces projets dans le cadre d'heures supplémentaires en 2011-2012.

3. Une circulaire sur l'accueil, les évaluations initiales et le suivi des ENAF dans le Loiret

Le CASNAV a participé à la préparation et à la rédaction d'une nouvelle circulaire de l'inspection académique du Loiret sur la scolarisation des nouveaux arrivants dans le second degré. Celle-ci est parue le 28 avril 2011.

Elle rappelle les procédures d'accueil, d'évaluation et d'affectation des ENAF âgés de douze à moins de seize ans et des ENAF âgés de seize à moins de dix-huit ans (les évaluations des ENAF âgés de dix-huit ans ou plus sont assurées par les missions locales).

Elle demande aux établissements de désigner un professeur « référent » dans chaque collège pour assurer le suivi et le soutien scolaire des ex-ENAF venant des écoles élémentaires et entrant en sixième, ainsi que des nouveaux arrivants sortant de classes d'accueil et intégrant leur collège de secteur.

Elle précise que les ENAF peuvent bénéficier, dans le cadre des procédures d'orientation, de la procédure PREPAM pour accroître leurs chances d'intégrer le CAP de leur choix au moyen d'une bonification de points.

8. Le travail avec les partenaires du système éducatif

1. L'opération « Ouvrir l'école aux parents »

Le CASNAV « pilote », avec les services de l'Etat et plusieurs partenaires, la mise en place de l'opération « Ouvrir l'école aux parents » dans le Loiret depuis la rentrée 2008.

Celle-ci a été instaurée au départ dans trois circonscriptions du premier degré : Orléans Nord-Ouest, Orléans Sud et Montargis Ouest. Elle a été étendue dans le département au cours de l'année scolaire 2010-2011 et a été mise en œuvre dans la circonscription de Gien à partir du mois de janvier.

Les cours sont assurés, soit par des enseignant(e)s du premier ou du second degré, soit par des étudiant(e)s en deuxième année de master de linguistique mention français langue étrangère (FLE) à l'université d'Orléans ou d'ores et déjà titulaires de ce diplôme. Les intervenants sont recrutés par les inspecteurs de circonscription.

Le CASNAV a assuré deux formations d'une demi-journée destinées aux intervenants du dispositif. La première a eu lieu le 17 novembre 2010 ; elle a été consacrée à la présentation générale de l'opération dans la mesure où la plupart des intervenants ont été renouvelés en 2010-2011. La deuxième a eu lieu le 7 février 2011. Elle a porté sur l'apprentissage de la lecture aux adultes et a été réalisée avec l'aide du Centre de ressources contre l'illettrisme et l'analphabétisme (CRIA) du Loiret.

Le nombre de parents qui ont réellement participé à l'opération a un peu fluctué au cours de l'année. Les effectifs de parents présents de façon régulière, qui plus est, étaient légèrement inférieurs aux effectifs de parents inscrits. Une soixantaine de parents sont venus régulièrement aux cours.

À noter : le dispositif a rencontré un réel succès dans la circonscription de Gien où les cours ont été assurés, avec l'aide du conseiller pédagogique de la circonscription, par des enseignantes du second degré qui scolarisent elles-mêmes des ENAF.

Les intervenants qui assuraient les cours dans les autres circonscriptions ne travaillaient pas directement avec les enfants des parents.

Une difficulté est à souligner : les parents devraient pouvoir présenter le Diplôme d'initiation en langue française (DILF) ou le Diplôme d'études en langue française (DELF) en fin de formation ; mais le coût d'inscription à l'examen, qui est de l'ordre de 40 à 50 euros selon les centres d'examens, n'est pas subventionné à l'heure actuelle. Cela dissuade les parents de tenter leur chance et les prive d'une possibilité importante de valoriser leur formation et leurs efforts pour apprendre le français.

	Gien	Orléans nord ouest	Orléans sud	Châlette-sur-Loing	Loiret
Nombre de parents inscrits en février	33	21	13	11	78
Nombre de parents présents en moyenne	25	20	7	4 à 6	56 à 58
Nombre de groupes de parents	2	2	1	1	6

2. Le plan régional pour l'intégration des populations immigrées

Le CASNAV a été associé au printemps et à la rentrée 2010 à la préparation du nouveau plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI). Celui-ci couvre la période 2010-2012. Il a été signé le 25 novembre 2010 par le préfet de région.

Il comprend un diagnostic des diverses actions menées en région Centre en faveur des populations immigrées au cours des dernières années et un programme d'actions pour améliorer leur intégration dans tous les domaines : accès aux droits, logement, santé, éducation, emploi, etc. Il concerne les personnes immigrées en situation régulière.

La préparation du PRIPI a associé l'OFII, l'Office français de l'immigration et de l'intégration, l'opérateur de l'État dans ce domaine, tous les services de l'État concernés, dont l'Éducation nationale, et les collectivités locales. Les travaux ont été conduits sous la houlette de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJCS), qui intègre, sur le terrain, une partie des compétences de l'ACSÉ, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Patrick Travers, chargé de mission académique auprès du CASNAV, est membre du comité de pilotage du PRIPI qui a été installé le 17 juin 2010. Celui-ci a identifié quatre thématiques nécessitant un travail approfondi :

- l'accueil, le parcours d'intégration et l'accès aux droits ;
- l'emploi ;
- l'éducation, la parentalité, la citoyenneté et la culture ;
- la santé.

❖ **Un diagnostic préalable**

Le CASNAV a participé aux travaux du groupe sur l'éducation, la parentalité, la citoyenneté et la culture. Il a contribué à l'établissement d'un diagnostic faisant état de l'évolution des besoins de la population immigrée dans ces domaines et précisant les points forts et les points faibles des dispositifs existants.

Le diagnostic a mis en avant les points forts suivants : prise en charge relativement satisfaisante des ENAF en milieu urbain ; dispositif modulable selon les besoins permettant une intégration partielle en milieu scolaire ordinaire ; hausse du taux de réussite des ENAF au diplôme d'études en langue française (DELF) ; enseignants des CLIN et des CLA investis dans leur mission ; progression du nombre d'enseignants obtenant une certification complémentaire en français langue seconde (pour enseigner en CLIN ou en CLA) ; accompagnement des professionnels dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances (partenariat ACSÉ, DAFPIC, MGI et ONISEP) ; succès de l'opération « Ouvrir l'école aux parents » expérimenté depuis deux ans le Loiret.

Les points faibles qui ont été relevés sont les suivants : difficultés de mise en œuvre des dispositifs en milieu rural et difficultés d'accès à ces dispositifs en milieu urbain pour certains élèves dispersés géographiquement ; absence de classe d'accueil dans les lycées de l'académie ; soutien des ENAF à renforcer dans la durée après leur prise en charge en CLIN et en CLA ; manque d'outils de suivi des jeunes et de leur parcours à long terme ; coordination insuffisante des dispositifs de droit commun en faveur des élèves en difficulté et des dispositifs en faveur des nouveaux-arrivants ; diminution du nombre d'heures de formation des enseignants (et en particulier des enseignants travaillant en milieu scolaire ordinaire) sur la prise en charge des ENAF.

❖ **Deux actions**

Le CASNAV a accepté de « piloter » deux actions dans le cadre du PRIPI.

- La première d'entre elles répond à l'une des grandes préoccupations du CASNAV déjà mentionnée dans ce rapport. Elle prévoit d'essayer de

faciliter l'accès des ENAF aux classes spécifiques qui leur sont destinées (classes d'initiation dans le premier degré et classes d'accueil dans le second degré). L'objectif est de réduire le taux d'ENAF scolarisés, dès leur arrivée, à plein temps en classes ordinaires, sans soutien pour apprendre le français, en particulier dans les écoles élémentaires, et d'améliorer l'accompagnement des ENAF et des ex-ENAF dans les lycées.

Le CASNAV propose de créer, dans les zones urbaines et dans les circonscriptions du premier degré pourvues de moyens spécifiques, un réseau d'accueil des ENAF qui permettrait de les regrouper à raison d'une dizaine ou d'une douzaine d'élèves par école au maximum.

Les maires des communes concernés seraient informés de la localisation précise des écoles pourvues de moyens et invités par l'éducation nationale à inscrire les ENAF dans ces écoles. Les familles, de leur côté, seraient sensibilisées à l'intérêt de scolariser leur(s) enfant(s) dans ces écoles sans que cela revête un caractère obligatoire.

Le CASNAV soutient, par ailleurs, plusieurs projets de création de classes d'accompagnement dans les lycées de l'académie (lire plus haut).

- La deuxième action prévoit de former les différentes personnes qui interviennent auprès des nouveaux arrivants dans un cadre non scolaire – animateurs par exemple, salariés d'associations, agents de développement, élus, etc. - sur les besoins de ces enfants et de ces adolescents et sur les dispositifs mis en place en leur faveur. Le CASNAV élaborera au cours de l'année scolaire 2011-12 une proposition de formation qu'il soumettra au conseil régional en vue d'obtenir un conventionnement.

3. Le travail avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration

L'OFII est le principal opérateur de l'État dans le domaine de l'accueil des personnes étrangères. Il met en œuvre, notamment, le contrat d'accueil et d'intégration que doivent désormais signer toutes les personnes bénéficiant d'un titre de séjour d'au moins un an.

Le CASNAV a pris contact avec l'OFII dans le cadre de la préparation du PRIPI, a rencontré la directrice régionale, Mme Françoise Germain, et lui a fourni toutes les informations utiles sur la scolarisation des nouveaux arrivants, et notamment sur les procédures d'accueil et d'inscription des ENAF dans les établissements, pour que les agents de l'OFII puissent eux-mêmes les relayer auprès des familles.

Le CASNAV a demandé de son côté à l'OFII de bien vouloir lui transmettre régulièrement des statistiques sur les flux des primo-arrivants pour pouvoir les transmettre aux responsables du système éducatif et les aider à anticiper sur les effectifs d'ENAF. L'OFII, qui est confronté à un afflux conséquent de personnes immigrées avec une restriction de ses moyens, n'a pas été en mesure de répondre à cette demande jusqu'à présent.

4. Le travail avec les universités d'Orléans et de Tours

Le CASNAV a noué des liens étroits avec les universités de l'académie au cours des dernières années.

Une concertation a été engagée en 2010-2011 entre l'université d'Orléans, l'inspection académique du Loiret et le CASNAV, en vue de proposer, en 2011-2012, des stages aux étudiants en première année de master linguistique et didactique, avec la mention français langue étrangère (FLE), dans les écoles élémentaires du département accueillant des nouveaux arrivants en classes ordinaires.

Ces stages s'adresseront aux étudiants volontaires à partir du mois de février 2012. Ils se dérouleront sur dix ou douze demi-journées, qui pourront elles-mêmes s'échelonner sur plusieurs semaines. Ils comprendront deux demi-journées d'observation et huit à dix demi-journées de travail avec les ENAF : celles-ci pourront avoir lieu en double intervention avec l'enseignant responsable de la classe ou dans le cadre de séances individuelles avec les ENAF, sous réserve que les objectifs et le contenu de ces séances soient validés au préalable par le professeur des écoles en charge de la classe. Un temps de préparation sera demandé aux étudiants pour préparer et évaluer ces demi-journées de travail avec les ENAF.

Des conventions de stage répondant aux nouvelles contraintes de la réglementation seront proposées aux étudiants intéressés.

Le CASNAV fournira, dans le courant de l'automne 2011, à l'université et à l'inspection d'académique, un document qui pourra les aider à définir le projet pédagogique de chaque stage.

Des stages dans les écoles scolarisant des ENAF avaient déjà été proposés en 2009-2010 aux étudiants en première année de master linguistique et didactique. Mais l'expérience a montré la nécessité de mieux les encadrer pour que les élèves, les étudiants et les enseignants puissent en tirer le meilleur parti.

Les enfants du voyage

La scolarisation des enfants du voyage est cadrée par la circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002. Celle-ci souligne que ces enfants ont le droit d'être scolarisés « dans les mêmes conditions que les autres enfants, quels que soient la durée et les modalités du stationnement » de leur famille. Elle privilégie la scolarisation des enfants du voyage en classes ordinaires, avec la mise en place, si nécessaire, de soutiens pédagogiques adaptés, et la désignation, dans chaque département, d'un coordonnateur chargé de favoriser la scolarisation et le suivi de ces élèves.

1. Les effectifs

Le nombre d'enfants du voyage scolarisés dans l'ensemble de l'académie n'est pas facile à évaluer dans la mesure où ces élèves ne restent parfois qu'un temps limité au sein des établissements, et où ceux-ci ne saisissent pas toujours l'information dans la base élèves ou ne répondent pas toujours aux enquêtes qui leur sont adressées sur ce sujet.

La scolarisation des enfants du voyage, qui plus est, est nettement mieux mesurée dans le premier degré – où elle fait l'objet, en règle générale, d'une enquête départementale annuelle portant sur les effectifs de l'année n -1 – que dans le second degré.

Attention ! Les chiffres indiqués ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative : certains élèves peuvent être comptabilisés deux ou trois fois dans les établissements d'un même département ou de l'ensemble de l'académie ; les effectifs d'enfants du voyage scolarisés dans le second degré, qui plus est, sont vraisemblablement un peu plus élevés, même s'ils sont loin d'être comparables avec ceux du premier degré.

Les effectifs en 2009-2010 département par département

	Premier degré	Second degré	Total
Cher	413	NC	413
Eure-et-Loir	275	6	281
Indre	257	82	339
Indre-et-Loire	Non précisé	Non précisé	581 (*)
Loir-et-Cher	198	32	230
Loiret	668	NC	668
Total	1811	120	2512

* Chiffres en 2008-2009 ne distinguant pas les effectifs dans le premier et le second degrés. L'IA n'a pas encore finalisé le décompte de l'année 2009-2010.

2. Les moyens spécifiques

Les inspections académiques peuvent dégager des moyens spécifiques pour accompagner la scolarisation des enfants du voyage sous l'autorité du coordonnateur départemental qui est désigné par chaque IADSEN.

Ces moyens spécifiques sont principalement débloqués dans le premier degré (voir tableau ci-dessous). Des postes spécifiques peuvent toutefois être attribués dans le second degré. Il est possible de citer les cas du collège Raoul Rebout de Montlouis sur Loire (37) et du collège Jean Moulin de Saint-Gaultier (18) qui accueillent des enfants semi-itinérants ou sédentarisés. Les modes d'organisation de la scolarité varient d'un établissement à l'autre.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens déployés département par département au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Les moyens spécifiques par département

DPT	Secteur	Premier degré	Second degré	Chargé de mission
Cher (18)	Bourges-Lunery	½ poste itinérant		IEN Vierzon: M.BUTEL
Eure et Loir (28)	Dreux	2 postes		
Indre (36)	Déols Saint Gaultier Châteauroux	- H. Wallon à Déols : 1 poste - Pr Dubost à Saint Gaultier : 1 poste - Jules Ferry à Châteauroux : ½ poste - Victor Hugo à Châteauroux : ½ poste	Postes d'assistants d'éducation : -½ poste à Saint-Gaultier -½ poste à Déols -1 poste à Beaulieu (Châteauroux)	IEN Le Blanc : M.LEVEQUE
Indre et Loire (37)	Nord de l'agglomération de Tours	Ecole élémentaire Joliot Curie à Saint-Pierre-des-Corps : 1 Poste	Collège R.Rebout à Montlouis : 1 poste SPEA Collège G.Besse à Loches : 1 poste SPEA	IA Adjoint : Mme DUDE
	Chinon / Azay-le-Rideau Circonscription de Chinon	Ecole élémentaire Jean Jaurès à Chinon : 1 Poste		
	Loches -Circonscription de Loches	Ecole élémentaire Lamblardie à Loches : 1 Poste		
	Montlouis / St-Martin-le-Beau- Circonscription de St-Avertin	Ecole E. Gerbault à Montlouis : 1 Poste		
	St-Pierre-des-Corps Circonscription de Tours-Sud	Ecole élémentaire Viala-Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps : 1 Poste		
	Amboise / Château-Renault - Circonscription d'Amboise	Ecole élémentaire Jules Ferry à Amboise : 1 Poste		
	La Ville-aux-Dames Circonscription de Tours-Sud	Ecole élémentaire Marie Curie à La Ville-aux-Dames : 1 Poste		
Loir et Cher (41)	Circonscription Contres	École élémentaire à Selles-sur-Cher : 1 poste fixe École élémentaire à Noyers-sur-Cher : 1 poste itinérant		IEN ASH : M.MUJICA
	Circonscription Romorantin	Poste supplémentaire d'accueil (Gièvres Vatin)		

Loiret (45)	Secteur orléanais	3 postes rattachés à l'école de La Source		IEN PITHIVIERS : Mme PLANTADE
	Secteur montargois	1 poste rattachée à l'école du Buisson de Villemandeur 1 poste rattaché à l'école élémentaire de Dordives		
	Coordination	1 poste		

3. L'accompagnement et la formation des enseignants

Le CASNAV a accompagné, en 2010-2011, les enseignants qui scolarisent des enfants du voyage de diverses façons : il a rencontré les équipes enseignantes qui ont sollicité son aide ; il a participé à plusieurs réunions avec les équipes départementales chargées de favoriser la scolarisation des enfants du voyage, les circonscriptions et les collectivités locales ; et il a animé plusieurs formations dans le cadre de la formation initiale et continue.

1. Les rencontres avec les équipes enseignantes

- Le CASNAV a rencontré le 4 octobre 2010 les enseignants de l'école primaire La Côte des Granges à Descartes, en Indre-et-Loire : la réunion a porté sur la présentation d'outils de soutien adaptés aux besoins des enfants voyageurs et aux enfants de familles sédentarisées et sur les actions favorisant la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré.
- Le CASNAV a rencontré, le 11 octobre 2010, les enseignants de l'école élémentaire Charles-Péguy à Lamotte-Beuvron dans le Loir-et-Cher : l'équipe était demandeuse d'outils adaptés pour répondre aux besoins d'enfants du voyage itinérants ou en cours de sédentarisation dans l'établissement.
- Le CASNAV a participé à plusieurs réunions sur la scolarisation des enfants du voyage en Indre-et-Loire ; le 14 décembre 2010 avec les équipes du collège Raoul Rebout de Montlouis et du collège de Loches ; le 15 février avec le coordonnateur départemental ; et le 28 juin 2011 avec l'équipe du collège de Montlouis et l'équipe départementale d'aide à la scolarisation des enfants du voyage dans le premier degré.
- À noter : le CASNAV envoie tous les ans, peu après la rentrée, une lettre aux établissements pour leur proposer de les aider s'ils scolarisent des enfants du voyage et des nouveaux arrivants. Peu d'établissements du second degré se manifestent en retour pour solliciter de l'aide et des conseils.

2. Les réunions avec les équipes départementales, les circonscriptions et les collectivités locales

- Le CASNAV a participé le 9 novembre 2010 à une réunion avec le dispositif départemental d'aide à la scolarisation des enfants du voyage du Loiret, la municipalité de la Ferté Saint Aubin et les établissements scolaires pour cadrer la scolarisation des familles installées sur l'aire d'accueil de la communauté de communes.
- Le CASNAV a participé au groupe de travail thématique sur la scolarisation des enfants du voyage qu'a institué l'inspection académique du Loir-et-Cher. Cette rencontre, mise en place dans le cadre de la révision du schéma d'accueil des gens du voyage, avait deux objectifs : établir, avec l'ensemble des partenaires concernés, un état des lieux de la scolarisation des enfants du voyage des aires d'accueil dans le département ; dégager des propositions et des axes de travail.

Les orientations suivantes ont été envisagées.

- Se doter d'outils permettant une vision plus fine de l'état de la scolarisation effective des enfants du voyage.
 - Scolarisation en maternelle : développer la scolarisation dès 3 ans ; favoriser le lien entre les aires d'accueil et les écoles du secteur ; accompagner les familles vers l'école.
 - Scolarisation en élémentaire : favoriser le lien entre les aires d'accueil et les écoles du secteur ; assurer un meilleur suivi de la scolarisation pour réduire l'absentéisme ; assurer une meilleure adaptation pédagogique aux besoins particuliers de ce public ; développer la formation des enseignants à la scolarisation des enfants du voyage.
 - Scolarisation au collège : favoriser le lien entre les aires d'accueil et le collège du secteur ; assurer un suivi des scolarisations par le CNED ; développer des actions d'accompagnement vers le collège (ASSR, B2i...) ; développer la formation des enseignants à la scolarisation des enfants du voyage.
- Le CASNAV a rencontré la conseillère pédagogique de la circonscription de Chartres 2 en vue d'organiser des animations pédagogiques sur la scolarisation des enfants du voyage au cours de l'année scolaire 2011-2012. Les dates seront fixées peu après la rentrée 2011.

3. Les actions de formation

❖ La formation initiale

Le CASNAV a formé les étudiants en deuxième année de master métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement (MEEFA) sur la scolarisation des enfants du voyage dans cinq départements de l'académie,

à raison d'interventions d'une heure et demie ou de trois heures selon les cas : il a pris en charge quatre groupes d'étudiants dans le Cher, en Eure-et-Loir, en Indre-et-Loire et dans le Loiret, ainsi que deux groupes d'étudiants dans l'Indre.

❖ **La formation continue**

➤ Dans le premier degré

Le CASNAV a animé une formation d'une journée, le 19 janvier 2011, dans la circonscriptions de Vierzon, dans le Cher, et une formation d'une demi-journée, le 6 avril 2011, dans la circonscription de Vendôme dans le Loir-et-Cher. Les principaux thèmes abordés étaient la présentation du public des gens du voyage, les raisons de leurs difficultés, la présentation des instructions officielles et des réponses pédagogiques possibles (organisation, outils pédagogiques...)

➤ Dans le second degré

Le CASNAV a animé une journée de formation sur la scolarisation des enfants et des adolescents du voyage au collège et au lycée dans le cadre du plan académique de formation (PAF). Elle a eu lieu le 6 décembre 2010 à Orléans et a porté sur :

- ▲ la définition des enfants du voyage ;
- ▲ les textes officiels et les dispositifs départementaux ;
- ▲ la présentation de pistes pédagogiques et des moyens de gérer, notamment, l'hétérogénéité des élèves ;
- ▲ les outils pédagogiques adaptés et adaptables au collège pour des élèves en grande difficulté vis-à-vis de l'écrit (compréhension et production écrites).

4. Le travail avec les responsables du système éducatif

1. Une circulaire académique

Une circulaire sur la scolarisation des enfants du voyage signée par le recteur est parue le 6 avril 2011. Elle a été préparée avec l'aide du CASNAV et a repris les grandes orientations suggérées par un groupe de travail académique sur la scolarisation des enfants du voyage qui s'est réuni durant l'année scolaire 2009-2010.

2. La préparation du prochain projet académique (2012-2015)

Le CASNAV a proposé au rectorat d'annexer au prochain projet académique une fiche d'action sur la scolarisation des enfants du voyage. Elle a été approuvée le 7 septembre 2011 par Mme le Recteur et figure en annexe. Elle préconise trois grandes mesures pour améliorer la scolarisation de ces élèves à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège et pour réduire le taux de difficultés de lecture et d'illettrisme parmi les enfants du voyage.

- Désigner un référent sur la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré dans chaque département.
- Créer un groupe de travail académique sur la scolarisation des enfants du voyage regroupant le CASNAV, les coordonnateurs départementaux et les référents dans le second degré, qui reprendra les orientations de la circulaire académique du 6 avril 2011 et sera chargé de déterminer les moyens :
 - d'améliorer la scolarisation des enfants du voyage en maternelle et en élémentaire ;
 - d'inciter les familles à inscrire leurs enfants au collège ;
 - d'expérimenter des formes d'enseignement adapté aux besoins de ces élèves au collège (tenant notamment compte de la problématique de l'illettrisme) ;
 - de susciter des échanges d'expériences ;
 - d'améliorer le suivi des enfants itinérants ;
 - d'organiser des réunions avec les autres intervenants de la réussite scolaire (PRE, CRIA, services sociaux,...) pour accompagner les familles.
- Accroître la formation des enseignants sur la scolarisation des enfants du voyage : une action sur les moyens de répondre, au collège, aux difficultés de lecture d'une grande partie de ces élèves sera notamment proposée dans le cadre du plan académique de formation 2012-2013.

5. Le travail avec les partenaires du système éducatif

Le CASNAV a monté un projet d'accompagnement à la scolarité des enfants et adolescents du voyage en âge d'aller au collège et scolarisés au Centre national d'enseignement à distance (CNED) avec plusieurs partenaires : l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ; l'Association départementale « actions pour les gens du voyage » (ADAGV) ; et bien sûr, le dispositif d'aide à la scolarisation des enfants du voyage du Loiret.

Il sera mis en œuvre en 2011-2012 sur le terrain des gens du voyage d'Orléans La Source dans le Loiret.

Il part d'un constat : les familles des gens du voyage inscrivent de plus en plus souvent leurs enfants au CNED, lorsqu'ils sont en âge d'aller au collège, mais ceux-ci ne savent pas « gérer » leur travail de façon autonome.

Le projet répond à deux objectifs :

- ▲ proposer un accompagnement adapté aux jeunes du voyage et à leurs parents, pour aider les élèves inscrits au CNED à prendre en charge leur travail, grâce à l'intervention à domicile, c'est-à-dire dans les caravanes du terrain des gens du voyage à Orléans-La Source, d'étudiants bénévoles et volontaires : ceux-ci seront recrutés par l'AFEV et formés par le CASNAV avec la collaboration de l'ADAGV et du dispositif d'aide à la scolarisation des enfants du voyage du Loiret.
- ▲ tenter de « ramener » les élèves vers le collège pour leur permettre de progresser davantage.

Le fonctionnement envisagé

- L'opération sera mise en œuvre, dans un premier temps, auprès de familles volontaires, soucieuses de la scolarité de leur(s) enfant(s), qui seront repérées, soit par l'ADAGV, soit par le dispositif d'aide à la scolarisation des enfants du voyage du Loiret. L'idée est d'engager le projet de façon progressive, en suscitant d'abord quelques expériences positives de nature à inciter davantage de familles à s'inscrire dans le dispositif.
- Le projet et les étudiants seront présentés aux parents par l'ADAGV dans le cadre d'entretiens individuels.
- Les étudiants interviendront deux heures par semaine dans les caravanes sur le terrain des gens du voyage. Chaque étudiant aura un « référent AFEV » qui les suivra et interviendra également auprès des familles pour faire le point et faire évoluer l'accompagnement si besoin
- Leur intervention donnera lieu à la signature d'une autorisation écrite : les parents devront autoriser la venue des étudiants selon un calendrier établi d'un commun accord avec eux ; ils devront s'engager à faire en sorte que leur(s) enfant(s) participent aux séances prévues et à prévenir les étudiants en cas d'empêchement majeur ; ils devront également s'engager à être là lors des séances ou à faire en sorte qu'un adulte au moins soit systématiquement présent lors de la venue des étudiants.
- L'intervention des étudiants pourra porter sur les points suivants :
 - ▲ la nécessité de prévoir un espace de travail dans la caravane et de fournir aux élèves le matériel scolaire dont ils ont besoin ;
 - ▲ la nécessité de prévoir des séquences régulières de travail ;
 - ▲ la présentation des cours du CNED et de leur fonctionnement : nécessité de lire les cours, d'apprendre les leçons et de faire les exercices ;
 - ▲ la planification du travail à effectuer ;

- ▲ la sensibilisation des enfants et des adolescents du voyage à la culture écrite au travers de lectures, de jeux et de sorties éventuelles en coordination avec le centre de loisirs de l'ADAGV ;
- ▲ l'intérêt de la scolarisation au collège.

Le calendrier

- L'AFEV recrutera les étudiants intéressés en septembre 2011.
- La formation des étudiants sera assurée par le CASNAV dans la première quinzaine du mois d'octobre. Elle durera une demi-journée. Le CASNAV pourra ré-intervenir après des étudiants en cours d'année scolaire en cas de besoin.
- Le projet pourra débuter après les vacances de la Toussaint lorsque les enfants et les adolescents du voyage auront reçu les premiers cours du CNED.

Le nouveau site Internet du CASNAV

Le CASNAV a mis en ligne, en juin 2011, un nouveau site Internet (après avoir reçu une formation à l'utilisation du logiciel typo 3). Il est conforme à la nouvelle charte graphique de l'académie d'Orléans Tours.

Il ambitionne de répondre à la fois aux attentes des personnes à la recherche d'informations de « base » sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage et aux besoins des enseignants, qu'ils soient spécialisés ou non dans l'accueil de ces élèves.

Il contient une présentation synthétique des instructions officielles sur la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) et des enfants du voyage, des informations pratiques sur l'organisation de la scolarité des uns et des autres dans le primaire et dans le secondaire, ainsi que des ressources pédagogiques diverses.

L'architecture du site est la suivante :

1. Accueil

- ▲ Actualités

2. Le CASNAV

- ▲ Les missions
- ▲ L'équipe
- ▲ Contact
- ▲ Activités

3. Les élèves nouvellement arrivés en France

- ▲ Les textes officiels
- ▲ L'accueil
- ▲ Les évaluations initiales
- ▲ La scolarité dans le primaire
- ▲ La scolarité dans le secondaire
- ▲ Les ressources pédagogiques

4. Les enfants du voyage

- ▲ Les textes officiels
- ▲ Les dispositifs départementaux
- ▲ Le suivi pédagogique

5. Les formations

- ▲ Le plan académique de formation

▲ La certification complémentaire en français langue seconde

Le site s'enrichira dans les mois à venir d'une rubrique sur les langues et cultures d'origine ainsi que de pages sur le DELF et l'opération « Ouvrir l'école aux parents ». Les ressources pédagogiques seront complétées et diversifiées.

L'attribution d'heures supplémentaires en liaison avec les services du rectorat

Le rectorat attribue chaque année des HSE – 50 HSA en 2010/2011 et 70 HSA en 2011/2012 – aux établissements qui accueillent des ENAF et des enfants du voyage (itinérants ou en voie de sédentarisation) sans avoir de dispositifs spécifiques ou des enseignants formés. Il n'y a, de ce fait, aucune évaluation des actions mises en oeuvre.

Le CASNAV a proposé une modification de la circulaire d'attribution de ces moyens supplémentaires. Suite à des contacts téléphoniques et à une rencontre avec Mesdames GENESTE, TATY-GABRIELLE et monsieur HIVERT, le principe d'une procédure conjointe entre la DOS et le CASNAV pour l'attribution des heures en 2011-2012 a été discuté avec deux objectifs : rationaliser les moyens et les rendre plus efficaces.

Le CASNAV a fourni à la DOS une liste d'enseignants du second degré ayant une formation en français langue seconde pouvant accueillir des ENAF ou des enfants du voyage.

Il ressort de la réunion que :

1. Chaque élève nouvellement arrivé en France doit être évalué sur son niveau de français dans un CIO. Cette procédure sera rappelée dans la circulaire adressée sous double timbre aux IA en septembre.
2. 50 HSA – soit 1800 HSE – seront réparties en septembre, 20 HSA – soit 720 HSE seront gardées en réserve afin de subvenir aux besoins tout au long de l'année.
3. Une réunion académique (DOS, CASNAV, IEN IO) a été proposée en juin afin de présenter ces nouvelles modalités aux IA. Cette réunion a dû être repoussée à la rentrée 2011.
4. Dans un souci de rationalisation, un travail commun DOS / CASNAV va se mettre en place pour l'attribution de ces heures. Le CASNAV se chargera notamment d'évaluer le dispositif en fin d'année.
5. En septembre, après évaluation des besoins par les IA, une réunion DOS/CASNAV aura lieu afin de répartir les heures.

Annexes

1. Fiche de présentation des activités du CASNAV

Vous accueillez

- des enfants nouvellement arrivés en France
- des enfants du voyage

Vous recherchez

- des informations
- de la documentation
- des outils
- des conseils
- des personnes ressources

Vous vous intéressez à

- la didactique du Français Langue Seconde
- la pluralité culturelle et linguistique

Le CASNAV vous conseille pour :

- leur accueil
- leur intégration dans la classe à l'école, au collège, au lycée

Le CASNAV vous propose :

- des outils pour évaluer le niveau scolaire des élèves accueillis
- des méthodes et des outils pour l'apprentissage de la langue française
- l'accompagnement de vos projets pédagogiques
- des ressources et des stages de formation

Le CASNAV vous aide dans :

- la construction de projets personnalisés pour les élèves accueillis
- votre projet professionnel et vos pratiques d'enseignement

Le CASNAV, c'est aussi :

- un centre documentaire pédagogique et didactique spécialisé
- un site actualisé régulièrement
- une information à destination des personnels de direction
- la formation initiale et continue des enseignants
- la formation à destination des enseignants en langue et culture d'origine
- la formation à l'accompagnement à la scolarité pour les associations
- des formations sur site à la demande des chefs d'établissement
- des animations pédagogiques à la demande des inspecteurs du 1^{er} degré
- une mission de conseil et d'expertise pour l'accueil et la scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans sans maîtrise suffisante de la langue française
- la participation à la mise en œuvre de projets des politiques ministérielles (DELFA scolaire, école ouverte aux parents...)

2. Formation du CASNAV dans le plan académique de formation 2011-2012

Objectif de formation n° 1 : répondre aux premiers besoins des ENAF

Première formation

- Titre : apprendre à lire aux élèves nouvellement arrivés en France non scolarisés antérieurement ou déscolarisés.
- Titre court : apprendre à lire aux ENAF.
- Nombre de stagiaires : 15.
- Formateurs : Jean-Charles Rafoni (professeur à l'IUFM de Versailles) ; Cécile Goï, maître de conférences à l'université François Rabelais à Tours) ; Jacques Chavanes (chargé d'assurer la coordination des intervenants).
- Lieu : Blois ou Orléans.
- Dates : lundi 5 et mardi 6 décembre 2011.

Deuxième formation

- Titre : le français langue seconde (FLS) au collège et au lycée.
- Titre court : le français langue seconde (FLS).
- Nombre de stagiaires : 20.
- Formateur : Christophe Dauvergne.
- Lieu : Blois.
- Date : mercredi 14 décembre.

Troisième formation

- Titre : les compétences permettant l'intégration d'un ENAF en classe ordinaire.
- Titre court : l'intégration d'un ENAF en classe ordinaire.
- .Nombre de stagiaires : 12.
- Formateurs : Jacques Chavanes, Bogda Szotowski
- Lieu : Blois.
- Date : lundi 16 janvier 2012.

Objectif de formation n° 2 : aider l'élève à construire son parcours à partir de ses compétences

Première formation

- Titre : répondre aux besoins en français des ex-élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) ou des élèves en difficulté.
- Titre court : gérer la difficulté scolaire en français.
- Nombre de stagiaires : 12.
- Formateurs : Bogda Szotowski, Christophe Dauvergne
- Lieu : Blois ou Orléans.
- Date : lundi 12 décembre 2011.

Deuxième formation

- Titre : l'orientation scolaire et professionnelle des ENAF et des ex-ENAF
- Titre court : l'orientation des nouveaux arrivants.
- Formateur : Jacques Chavanes.
- Lieu : Blois.
- Date : jeudi 15 mars 2012

Objectif de formation n° 3 : faire acquérir aux ENA les compétences requises à l'écrit

Première formation

- Titre : L'apprentissage/enseignement du français langue seconde à partir des ateliers d'écriture.
- Titre court : le FLS à partir des ateliers d'écriture.

- Nombre de stagiaires : 12.
- Formatrice : Marie Dauphin.
- Lieu : Chartres de préférence ou autre ville selon l'origine des stagiaires.
- Date : vendredi 23 mars 2012.

Deuxième formation

- Titre : exploiter les techniques rédactionnelles de la presse en français langue seconde (FLS).
- Titre court : exploiter les techniques de la presse en FLS.
- Public : professeurs de classes d'accueil de lettres ; professeurs de collège et de lycée de lettres ; professeurs de lycée professionnel de lettres-histoire.
- Nombre de stagiaires : 12.
- Formateur : Jacques Chavanes
- Lieu : Blois.
- Date : lundi 20 février 2012

Objectif de formation n° 4 : différencier les apprentissages pour les enfants du voyage

Une formation

- Titre : accueillir et scolariser les enfants du voyage au collège.
- Titre court : scolariser les enfants du voyage.
- Nombre de stagiaires : 12.
- Formateur : Christophe Dauvergne
- Lieu : Blois.
- Date : mercredi 18 janvier 2012.

Objectif de formation n° 5 : construire et mettre en œuvre des compétences professionnelles reconnues

Première formation

- Titre : préparer la certification complémentaire en français langue seconde (FLS) à l'oral et à l'écrit.
- Titre court : préparer la certification complémentaire en FLS.
- Nombre de stagiaires : 10.
- Formateurs : Marie Dauphin ; Christophe Dauvergne
- Lieu : Blois.
- Dates : vendredi 17 février 2012 (préparation de l'oral en 2011-2012 par Marie Dauphin) ; lundi 21 mai 2012 (préparation de l'écrit en 2012-2013 par Christophe Dauvergne)

Deuxième formation

- Titre : habilitation de l'habilitation des examinateurs et des correcteurs du Diplôme d'études en langue française (DELFF) scolaire.
- Titre court : habilitation à la passation du DELF scolaire.
- Nombre de stagiaires : 10.
- Formatrice : Marie Dauphin
- Lieu : Blois.
- Date : vendredi 13 avril 2012

Troisième formation

- Titre : renouvellement de l'habilitation des examinateurs et des correcteurs du Diplôme d'études en langue française (DELFF) scolaire.
- Titre court : renouvellement de l'habilitation à la passation du DELF scolaire.
- Nombre de stagiaires : 10.
- Formatrice : Bogda Szotowski
- Lieu : Tours.
- Date : jeudi 12 avril 2012

3. fiches d'action annexées au projet académique 2012-2015

Fiche cadre n° 9

Intitulé : accompagner les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)

Priorité du projet académique : installer une dynamique de la réussite pour tous

Objectif du projet académique : encadrer davantage et s'assurer de l'équité

Pilote de l'action : CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage)

Objectif de l'action : améliorer le soutien offert aux élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) sans maîtrise suffisante de la langue française :

- réduire, dans le premier degré, le taux d'ENAF scolarisés dès leur arrivée en classes ordinaires sans soutien en classes d'initiation ou en cours de rattrapage intégrés (ce taux était de 24 % en 2010-2011 en moyenne dans l'académie) ;
- améliorer, dans le premier et le second degrés, la prise en charge des ENAF non ou peu scolarisés antérieurement ;
- accroître le niveau de qualification des nouveaux arrivants âgés de seize ans ou plus.

Public visé :

ENAF et ex-ENAF scolarisés depuis plus d'un an, qui ont encore d'un besoin d'un soutien adapté, conformément aux instructions officielles du 25 avril 2002 (circulaire n° 2002-100).

Modalités de l'action :

1. Créer, dans le premier degré, un réseau d'écoles accueillant les ENAF dans les circonscriptions des grandes agglomérations urbaines pourvues de moyens (classes d'initiation ou cours de rattrapage intégrés). Ce dispositif existe déjà en Indre-et-Loire.
2. Renforcer la formation des enseignants des classes d'initiation (CLIN) dans le premier degré et des classes d'accueil (CLA) dans le second degré scolarisant des ENAF non ou peu scolarisés antérieurement, notamment sur la problématique de l'apprentissage de la lecture et de l'entrée dans la culture écrite.
3. Créer quelques classes d'accompagnement des nouveaux arrivants en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et en lycée professionnel (LP) pour accroître le niveau de qualification des nouveaux arrivants qui sont presque systématiquement orientés à l'heure actuelle vers la préparation d'un CAP. Chaque ouverture de classe pourra donner lieu à un stage d'établissement assuré par le CASNAV.

Calendrier :

- *Première action : création du réseau au cours de l'année scolaire 2011-2012 en concertation avec les inspecteurs d'académie et les inspecteurs de circonscription en vue d'une mise en œuvre à la rentrée 2012.*
- *Deuxième action : mise en place de formations sur l'apprentissage de la lecture aux ENAF non francophones dès l'année 2011-2012 dans le cadre du Plan académique de formation (PAF).*
- *Troisième action expérimentation des premières classes d'accompagnement en LP et en LEGT à la rentrée 2011 ou à la rentrée 2012 au plus tard. Quatre établissements portent un projet à l'heure actuelle : le LEGT Paul-Louis Courier à Tours ; le LEGT Bernard Palissy et le LP Marguerite Audoux à Gien (projet commun aux deux établissements) ; et le LEGT Benjamin Franklin à Orléans.*

Nombre de personnes concernées :

- *Première action : 109 ENAF ont été scolarisés d'emblée à plein temps en classes ordinaires en élémentaire dans l'académie en 2010-2011.*
- *Deuxième action : 26 ENAF étaient accueillis en mai 2011 dans une classe d'accueil du second degré destinée aux nouveaux arrivants non ou peu scolarisés antérieurement (CLA-NSA), mais ces structures sont très rares et les ENAF non ou peu scolarisés antérieurement sont beaucoup plus nombreux. Leur nombre précis n'est pas recensé, tant dans le premier degré que dans le second degré..*
- *Troisième action : l'académie dénombrait 261 ENAF âgés de 16 ans ou plus en 2010-2011 dont 30 étaient scolarisés en LEGT et 67 en LP. Chaque classe d'accompagnement en LEGT et en LP pourrait accueillir 15 ENAF environ.*

Évaluation :**Indicateurs de fonctionnement :**

Première action : évolution – à la hausse – du nombre d'ENAF bénéficiant d'un dispositif de soutien en élémentaire. Deuxième action : nombre d'enseignants concernés formés et évaluation des formations reçues. Troisième action : nombre d'ENAF accueillis dans les classes d'accompagnement en LEGT et en LP.

Indicateurs de résultat :

Première action : évolution – à la baisse – du nombre d'ENAF scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires dans les écoles élémentaires. Deuxième action : résultats des ENAF aux évaluations nationales et au diplôme national du brevet. Troisième action : nombre de nouveaux arrivants obtenant un bac général, technologique ou professionnel ou nombre de nouveaux arrivants parvenant au niveau du bac.

Fiche cadre n° 8

Intitulé : accroître la scolarisation des enfants du voyage et mieux accompagner ces élèves

Priorité du projet académique : installer une dynamique de la réussite pour tous

Objectif du projet académique: encadrer davantage et s'assurer de l'équité

Pilote de l'action : CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux Arrivants et des enfants du voyage)

Objectif de l'action : accroître la scolarisation des enfants du voyage :

- en maternelle et en élémentaire ;
- au collège et au-delà,

pour réduire notamment le taux très élevé de difficultés de lecture et d'illettrisme parmi ces élèves.

Public visé : enfants du voyage itinérants et en voie de sédentarisation

Modalités de l'action :

1. Désignation d'un référent sur la scolarisation des enfants du voyage dans le second degré dans chaque département.

2. Création d'un groupe de travail académique sur la scolarisation des enfants du voyage, regroupant le CASNAV, les coordonnateurs départementaux et les référents dans le second degré, qui reprendra les orientations de la circulaire académique du 6 avril 2011 et sera chargé de déterminer les moyens :

- d'améliorer la scolarisation des enfants du voyage en maternelle et en élémentaire ;
- d'inciter les familles à inscrire leurs enfants au collège ;
- d'expérimenter des formes d'enseignement adaptées aux besoins de ces élèves au collège (tenant notamment compte de la problématique de l'illettrisme) :
- de susciter des échanges d'expériences ;
- d'améliorer le suivi des enfants itinérants ;
- d'organiser des réunions avec les autres intervenants de la réussite scolaire (PRE, CRIA, services sociaux) pour accompagner les familles.

3. Renforcement de la formation et de l'accompagnement des établissements volontaires par le CASNAV

Calendrier : désignation des référents dans le second degré et première réunion du groupe de travail dès l'année scolaire 2011-2012 en vue d'engager des actions concrètes à la rentrée 2012

Nombre de personnes concernées : *il est difficile d'évaluer le nombre total d'enfants du voyage susceptibles d'être scolarisés dans le premier et le second degrés dans l'académie. Il est permis de penser, toutefois, qu'il avoisine les 3500 à 4000 élèves au vu du nombre d'enfants du voyage scolarisés dans le premier degré (un peu moins de 2400 environ, pour une durée variable, dans les six départements de l'académie).*

Evaluation :

Indicateurs de fonctionnement : évolution du nombre d'enfants du voyage scolarisés dans le premier et le second degrés (hors CNED)

Indicateurs de résultat : assiduité scolaire, progression des acquis scolaires (notamment en terme d'apprentissage de la lecture), et poursuite d'études après la 3^{ème} des enfants du voyage.